

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN GRAND PROJET RELIÉ À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE SON ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Étape 1 Planification de la faisabilité sociale du projet

- 1.1 Analyse des conditions sociales dans lequel le projet est prévu;
- 1.2 Mesure terrain du niveau d'acceptabilité sociale d'un éventuel projet;
- 1.3 Production d'un diagnostic sur la stratégie d'insertion du projet;
- 1.4 Proposition d'une démarche aux parties prenantes;

Étape 2 Démarche de cheminement du projet

- 2.1 Déclaration des municipalités à l'effet que s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, il n'y a pas de projet;
- 2.2 Envoi de lettres aux propriétaires potentiellement concernés leur mentionnant de ne pas signer d'option avec aucun promoteur;
- 2.3 Présentation de la proposition de démarche aux parties prenantes et aux citoyens lors d'une **première séance d'information**;

Étape 3 Sélection du site et mise en place des processus

- 3.1 Évaluation technique préliminaire du site par le promoteur;
- 3.2 Rencontre entre les représentants des municipalités et le promoteur pour présenter le site potentiel et l'évaluation préliminaire;
- 3.3 Projection 3D de l'implantation possible du projet à partir de points de vue précis;
- 3.4 Discussions sur les différents modèles de partenariats possibles avec la communauté et entente de principe sur les étapes de cheminement du projet et de son acceptabilité sociale;

- 3.5 Entente sur la détermination du rôle et des responsabilités des municipalités et de la MRC dans la gestion du projet;
- 3.6 Embauche d'une ressource pour coordonner les travaux pour le compte des municipalités;
- 3.7 **Deuxième séance d'information** des citoyens pour présenter le projet préliminaire, les partenariats possibles et le processus d'acceptabilité sociale final;
- 3.8 **Formation de tables de discussions et d'échanges** composées d'élus municipaux des municipalités visées, de la MRC (facultatif), de citoyens des municipalités visées, de groupes environnementaux locaux, des représentants des unions agricoles et forestières et des comités de développement;
- 3.9 Les tables de discussions vont suivre l'étude de faisabilité, participer à l'évaluation des impacts, améliorer le projet, préciser le modèle de partenariat, analyser les tracés de lignes de transport potentiels si applicables;
- 3.10 Validation et bonification du contenu d'un plan de communication communautaire (transparence, vulgarisation et accessibilité de l'information);
- 3.11 Mise en ligne d'une page web pour informer la population tout au long du processus et adoption, par le comité, d'un plan de communication;

Étape 4 Étude de faisabilité et consultation

- 4.1 Le promoteur, de concert avec les tables de discussions, pousse plus loin les études techniques, la gestion du chantier, les retombées économiques et les répercussions possibles;
- 4.2 Le modèle de partenariat doit faire l'objet d'analyses par les partenaires possibles (citoyens, municipalités, UPA, etc.) car la détermination de ces modalités est préalable à la signature des droits d'option;
- 4.3 Entente avec les partenaires pour les programmes d'engagements (mesures sociales, contributions communautaires, les partenariats, les redevances, l'entretien des chemins, etc.);
- 4.4 **Consultation publique sur la présentation du projet et sur le modèle de partenariat par le comité et le promoteur;**

- 4.5 Modification du projet en fonction des commentaires et des problématiques soulevées par la population et les organismes du milieu;
- 4.6 Signature des droits d'option avec les propriétaires visés par la zone du projet;

Étape 5 Études environnementales, plan d'implantation du projet et approbation

- 5.1 Début de l'analyse des principaux éléments de l'étude d'impact sur l'environnement, y compris les impacts sociaux;
- 5.2 **Nouvelle présentation du projet à la population (implantation et partenariat) suite aux modifications apportées;**
- 5.3 Appui ou non du projet par la ou les municipalité(s);
- 5.4 Tenue d'un référendum (si nécessaire);
- 5.5 Modification du RCI de la MRC (si nécessaire);
- 5.6 Dépôt du projet aux instances concernées;

Étape 6 Audiences publiques pour l'évaluation du projet et financement

- 6.1 Choix du projet par l'instance concernée;
- 6.2 Tenue de la soirée initiale d'information du BAPE et tenue des assemblées de consultation et la présentation des mémoires via le BAPE si nécessaire;
- 6.3 Mise en place des structures de gestion du projet en fonction du type de partenariat choisi et recherche de financement;
- 6.4 En parallèle, consultation sur le projet de ligne avec le comité (si nécessaire);

Étape 7 Ententes, protocoles et démarrage du projet

- 7.1 Signature des ententes;
- 7.2 **Formation d'un comité de suivi** pour la durée des travaux et durant la mise en service du projet;
- 7.3 Embauche d'un surveillant de chantier.

Considérant qu'il n'y a pas de processus unique et parfait, les différentes étapes de réalisation d'un projet lié à l'exploitation des ressources naturelles et de son acceptabilité sociale pourront faire l'objet d'un ajustement en fonction des besoins du projet et des commentaires des participants.

Le cadre de référence est un guide permettant au Conseil de la MRC de L'Érable de structurer sa position et sa participation face à un projet jugé d'envergure par celui-ci.